

PLUi Haut-Jura Projet 2026

Contribution

Marc Fleury
4 route des Mouilles
39310 Bellecombe

Cette contribution concerne la commune de Bellecombe, et en particulier les projets de lotissement aux Mouilles. Le projet de construction est très ancien et a été initié dès le PLU de 2013. La commune de Bellecombe a fait l'acquisition d'un terrain de 1,8 ha à la limite de la commune des Moussières, exactement à 2 km du bourg. L'idée initiale est d'avoir une maison communale qui permet à des personnes à revenus modestes de se loger (ouvriers agricoles, jeunes ménages, personnes âgées, etc) à des tarifs abordables étant donné l'augmentation continue du bâti dans le Haut-Jura, fortement influencée par l'activité en Suisse voisine. C'est donc à l'origine une idée généreuse et on peut y souscrire. La commune de Bellecombe a donc viabilisé les parcelles.

Qu'est devenu ce projet ? Tout d'abord, il s'appuie essentiellement sur le constat de la baisse de population de 6 % sur la période 2010-2021. Pour une population de 74 habitants, un tel chiffre n'est pas significatif; il s'agit de 4 à 5 personnes et cela fait partie des mouvements naturels de population ainsi que des décès. Cela paraît très fragile comme argument. On notera que le PLU de 2013 avait prévu une légère augmentation de la population. Dans le projet actuel, la commune de Bellecombe a ainsi proposé 13 zones STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité, il faut décoder !). Ce sont bien des zones qui pourront servir à l'habitation (changement de destination, construction...). Les arguments avancés sont:

- lutter contre le déclin démographique et maintenir la population
- endiguer la forte proportion de résidences secondaires (47%)
- pérenniser le bâti plutôt qu'étaler

Si on regarde en particulier le projet des Mouilles, on y découvre une maison communale de 10 logements, et 4 parcelles à bâtir, sans compter une zone pour un service public. Cela ferait ainsi 20 à 30 personnes de plus dans la commune !. En rajoutant les autres zones, on aboutit à des augmentations de population irréalistes. Ainsi c'est une offre qui va renforcer les résidences secondaires, ce n'est pas vraiment l'objectif. Et si on veut renforcer l'activité touristique, il faut clairement l'affirmer. Quelle est la vraie raison de ces parcelles : le projet de maison communale est trop grand et trop coûteux et doit donc être financé par un apport significatif car les subventions sont insuffisantes ou difficiles à obtenir. On notera aussi que la commune doit s'endetter sur 25 ans. C'est la course en avant....

Regardons également l'emplacement du projet : un terrain agricole avec une zone humide sur une partie du terrain. Il a donc bénéficié d'une dérogation à la loi Montagne qui affirme que toute urbanisation doit se faire en continuité des bourgs ou groupe de construction existante. Le projet mentionne que Bellecombe est une commune sans bourg par son histoire. Mais elle n'est pas isolée au milieu de nulle part; elle a à ses cotés les Moussières et la Pesse. Mais effectivement, il apparaît impossible que des communes s'entendent pour atteindre les objectifs cités ci-dessus. Le PLUi est donc une juxtaposition de plan locaux, dans lesquels chaque maire a placé ses pions. C'est très décevant. Le projet mentionne également le fort impact environnemental, sur le paysage et les milieux naturels. Sans parler du traitement des eaux usées en l'absence d'un réseau, de l'obligation de fournir des places de stationnement, de disposer d'eau en cas d'incendie. Du PLU de 2013, le projet a ainsi évolué d'une maison communale qui semblait raisonnable, à un lotissement. Remarquons également qu'elle est identifiée « à dominante senior » ; je me demande ce que vont faire les seniors à 2 km du bourg en hiver si elles n'ont pas de véhicule ?

Le projet est donc en train de créer un lotissement de toute pièce, renforçant le mitage sans

arguments convaincants, et qui va à l'encontre de ce que préconise le législateur. Si effectivement, on peut penser que cela pourra aider les seniors, rien ne garantit que les nouveaux logements seront occupés par des permanents, ni ne travaillant pas en Suisse. Il faut revenir à un projet de maison communale plus raisonnable qui correspond mieux aux moyens financiers de la commune et de la région.